RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SASU A.O.S PLOMBERIE
Au capital fixe de 1000 Euros
[redacted]
RCS 901099796 BOBIGNY

Le 31-12-2024 à 18 heures, sont présents au siège de la société, les soussignés :

- Monsieur OUEDERNI Mohamed Amine né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

Représentant la totalité des actions afin de participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Dont l'ordre du jour annoncé par Monsieur OUEDERNI Mohamed Amine, président de cette assemblée est :

Constat de la cloture de liquidation et approbation de ses comptes
Decharge au liquidateur
Radiation de la société au RCS

RESOLUTION N°1 :

L'assemblée approuve les comptes de clôture de liquidation et constate ce jour la clôture de liquidation. Ceux-ci mentionnent un solde de liquidation de 0 euro.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°2 :

M OUEDERNI Mohamed Amine se voit déchargé de sa mission de liquidateur. Quitus entier lui en est donné.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°3 :

Il sera procédé dès que possible à la radiation de la société auprès du RCS de BOBIGNY

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

[redacted]

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 30 minutes.
De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à [redacted] le 31-12-2024

Signatures des actionnaires :

- Monsieur OUEDERNI Mohamed Amine

[redacted] certifié conforme à l'original